

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°10 du 12 mars 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

*Du 27 janvier 2010*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.**

*Du 27 janvier 2010*

NOR D E F H 1 0 0 2 8 1 8 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 24 décembre 2008 (JO n° 304 du 31 décembre 2008 , texte n° 154 ; signalé au BOC 9/2009. ; BOEM 350.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 33 du 9 février 2010, texte n° 15 ; signalé au BOC 10/2010.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2008-1315 du 12 décembre 2008 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 fixant le nombre d'emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense,

Arrête :

Art. 1er. L'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé est complété comme suit :

« - chef du groupement de soutien de la base de défense de Coëtquidan. »

Le reste sans changement.

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du sous-directeur de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles :

*L'adjoint au sous-directeur,*

**B. PUYBERTIER.**